

Barème des rémunérations

Année 2021

Honoraires sur les ventes

(à la charge du vendeur)

5 % sur le prix de vente d'un bien supérieur à	230 000 €
6 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	230 000 €
7 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	200 000 €
8 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	120 000 €
9 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	75 000 €
10 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	45 000 €
12 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	30 000 €
15 % sur le prix de vente d'un bien < ou = à	16 000 €

Honoraires sur les estimations

180 € par lot

Honoraires gestion syndic

nous consulter ...